

ASSOCIATION CHASSE ET PECHE FLÉCHÉE  
2442 DONTIGNY  
LA TUQUE, QC  
G9X3N8  
Le 6 avril 2004

Commission d'étude sur la gestion  
De la forêt publique québécoise

Monsieur le président,

La ZEC Wessonneau est située en Haute Mauricie à l'ouest de la rivière St-Maurice, à la hauteur de rivière aux-Rats. C'est un territoire de 807 km<sup>2</sup>, très apprécié des amateurs de chasse, de pêche et de plein air. On y retrouve 238 chalets privés, dont la valeur dépasse les 14 millions de dollars. Ces investissements, faut-il le préciser, réalisés par des québécois, entraînent en plus des taxes scolaires et municipales et des loyers de terrain, des retombées économiques importantes pour la région. La ZEC compte actuellement 576 membres. Sa fréquentation a augmenté à chaque année et se situe actuellement à 44 229 jours personne. La Zec procure du travail à 9 personnes et constitue un maillon économique important dans la région. C'est donc un territoire à vocations multiples, où les intérêts des tous les utilisateurs doivent être pris en considération.

Les dirigeants de la ZEC Wessonneau sont très impliqués dans la gestion des ressources de leur territoire et mettent beaucoup d'espoir dans les travaux de la Commission que vous dirigez, pour faciliter l'atteinte de leur objectif de mise en valeur des ressources de la ZEC Wessonneau.

Depuis une quinzaine d'années, il se pratique des coupes de type CPRS juxtaposées année après année dans les parties sud et sud-ouest de notre territoire. Environ 30 pour cent de la ZEC est actuellement touché par des coupes sévères qui entraînent beaucoup de mécontentement et des pertes de revenu importantes pour la ZEC, les chasseurs abandonnant les grandes aires coupées, ne peuvent se relocaliser ailleurs sur notre territoire. Il faut mentionner que dans le secteur le plus affecté par les coupes, la population de l'orignal est aujourd'hui 5 fois inférieure à celle de la partie non exploitée. L'orignal étant peu exigeant sur la plan habitat, il faut comprendre que les espèces qui le sont davantage, comme le petit gibier et les animaux à fourrure forestiers, sont très affectés par ce type de coupes. Sans parler de l'effet négatif de ces coupes sur la qualité des paysages.

Or, nous savons qu'il faudra attendre 30, 50 et même plus de 70 ans, selon les besoins des différentes espèces, avant qu'elles ne réintègrent les secteurs perturbés par les grandes coupes. On ne parle pas de quelques mois ou de quelques années, mais bien de générations.

Vous comprendrez que les membres de la ZEC insistent pour que nous prenions les mesures nécessaires afin d'éviter que la baisse des populations fauniques s'étende demain à d'autres parties de la ZEC. En ce sens, nous avons confié, en 2001, à un ingénieur forestier consultant, la préparation des documents nécessaires à l'implantation de la gestion intégrée des ressources sur tout le territoire de la ZEC. Nous joignons à la présente, copie de ces documents pour votre information.

Les objectifs que nous poursuivons, vous pourrez le constater, cadrent parfaitement avec la philosophie du développement durable. Nous demandons que les coupes de bois soient planifiées et réalisées de façon à :

- Maintenir la qualité des paysages visibles des plans d'eau les plus fréquentés.
- Maintenir la qualité des habitats aquatiques, en particulier dans les secteurs où l'on retrouve des lacs supportant une population indigène de truites mouchetées ou de touladis, et des plans d'eau aménagés.
- Maintenir la qualité des habitats de l'orignal sur tout le territoire de la ZEC.
- Maintenir un habitat favorable aux petits gibiers et aux animaux à fourrure.
- Maintenir une qualité d'expérience à tous les usagers de la ZEC.

Nous avons participé à la démarche de consultation menée par le MRNFP sur la mise en place du nouveau régime forestier. Nous avons mis sur ce dossier beaucoup d'efforts, pensant que cette démarche nous permettrait d'atteindre nos objectifs sur le plan de l'aménagement, de la protection des habitats fauniques et des paysages. Les résultats de cette démarche fort laborieuse et dispendieuse, sont très décevants : le MRNFP demande à peu de chose près, d'appliquer le RNI pour nos habitats fauniques et s'en remet à l'application d'une grille non appropriée aux territoires sauvages pour les questions de paysages. Or, le RNI ne permet pas de protéger adéquatement les habitats fauniques et la biodiversité. La Société de la Faune et des Parcs partage également cette position et a suggéré des moyens fort intéressants pour protéger les habitats fauniques et la biodiversité. Nous souhaitons que ces moyens soient retenus par la Commission.

Dans le but d'harmoniser les activités forestières avec celles de nos membres, nous souhaitons que les demandes suivantes soient accueillies par la Commission :

1. Obliger les détenteurs de CAAF à maintenir à l'échelle locale (parcellaire forestier) une forêt résiduelle capable de supporter des populations fauniques (orignal, petits gibiers et animaux à fourrure) à un niveau permettant une récolte soutenue. Il s'agit d'un principe incontournable du développement durable.
2. Intégrer au RNI les moyens proposés par la FAPAQ pour la protection des habitats fauniques et de la biodiversité.
3. Revoir la largeur des bandes riveraines en fonctions des besoins de la faune comme habitat et corridor de déplacement.
4. Créer un programme pour financer les travaux touchant à l'harmonisation des activités forestières avec celles des usagers des ZEC.
5. Favoriser la création d'organismes multi-ressources chargées de l'exploitation de l'ensemble des ressources du milieu.
6. Modifier la méthode de calcul des redevances forestières afin de favoriser l'implantation de la gestion intégrée des ressources et l'harmonisation des activités récréatives avec celles des forestières.
7. Créer un programme de financement pour l'entretien des chemins forestiers. Nous suggérons une formule composée au prorata des revenus engendrés par les coupes de bois (redevances), la location des terrains de villégiature, et la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage. Ces montants devraient être remis aux ZEC ou pourvoyeurs, etc. pour l'entretien des chemins forestiers sur leur territoire.

Nous comptons beaucoup sur la Commission forêt pour apporter des solutions et faciliter l'implantation de la gestion intégrée des ressources. Le développement durable n'a été jusqu'à date que discours, sauf quelques exceptions, le MRNFP gère encore la forêt sans aucune considération pour les besoins en habitat des espèces fauniques exploitées comme l'orignal, le petit gibier et les animaux à fourrure.

Monsieur le président, nous vous remercions de la bonne attention que vous voudrez bien accorder à la présente et demeurons à votre disposition pour toute information additionnelle.

Gordon Stuart  
Président

